

N° 29 – 03 septembre 2015

Champagne-Ardenne

Bulletin de Santé du Végétal

Grandes Cultures

A RETENIR CETTE SEMAINE

BETTERAVE page 2

Ce bulletin constitue le dernier suivi hebdomadaire sur betterave. Le suivi sanitaire au cours de la période automnale sera relayé par 2 parutions : fin septembre et début novembre.

- **Parasitisme :**
 - **Teigne :** En légère régression, maintenir une vigilance
 - **Noctuelles défoliatrices :** Peu d'activité avec le retour des pluies
- **Plante parasite :** Surveiller l'apparition des foyers de cuscute et procéder à leur destruction afin de limiter la diffusion de ce parasite
- **Maladies du feuillage :** Les précipitations bienfaitrices pour la culture n'ont que faiblement impacté la situation sanitaire
Ajuster la stratégie de lutte en fonction des sensibilités variétales et des dates de récolte

REMARQUE : Ce bulletin est produit à partir de 61 observations ponctuelles réalisées du 31 août au 02 septembre 2015 (parcelles agriculteur), sur 33 parcelles de betterave. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.

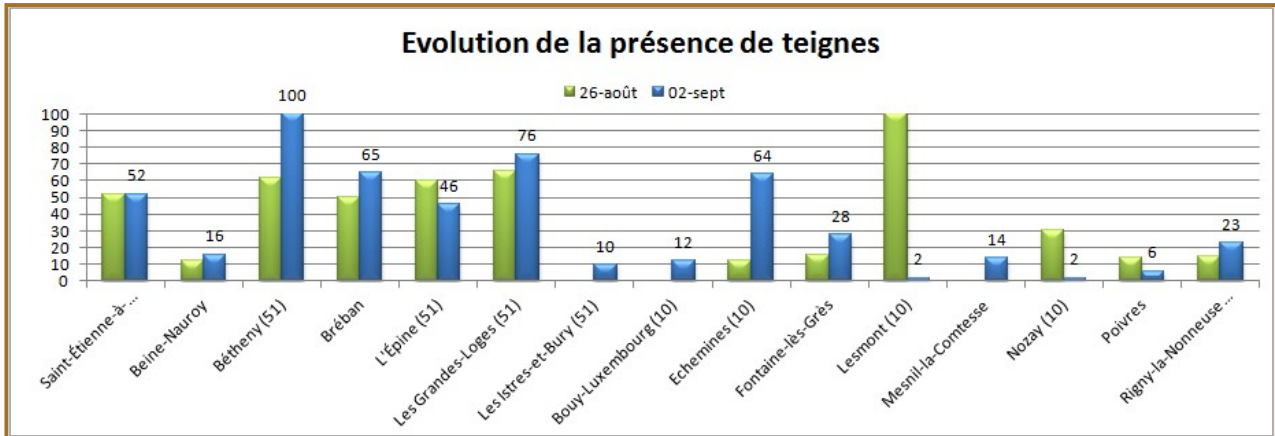




BETTERAVE

RAVAGEURS

TEIGNES



Malgré l'arrivée des épisodes orageux, nous constatons toujours une forte activité des chenilles de teigne dans la culture.

Au sein des parcelles renseignées cette semaine, le seuil de nuisibilité (**10 % de plantes atteintes**) est observé sur 80 % des parcelles parasitées contre 100 % la semaine écoulée.

Les niveaux d'infestation, bien que très variables, ont régressé, avec en moyenne 34 % de plantes atteintes contre 42 % lors des dernières observations.

L'observation des symptômes de rhizopus se confirme dans les secteurs fortement impactés par le stress hydrique. Ces dégâts se limitent généralement à quelques individus isolés (betterave au bouquet foliaire totalement noirci avec présence de pourriture molle sur la racine).



Analyse de risque : Les morsures provoquées par les teignes au cœur du collet de la betterave sont des portes d'entrée potentielles pour le champignon rhizopus.

La surveillance doit être maintenue.

NOCTUELLES DEFOLIATRICES

Avec le retour des précipitations, seules 3 parcelles signalent de faibles dégâts de noctuelles défoliatrices. L'intensité des dégâts varie de 1 à 7 % selon les sites.

Analyse de risque : La seconde génération de noctuelles est généralement moins nuisible.
Pour rappel : Le seuil de nuisibilité est de 50 % de plantes atteintes avec présence de déjections (chenilles actives).

LUTTE CONTRE LA CUSCUTE

Des foyers de cuscute ont été observés à nouveau sur aires de stockage et bordures de chemins ainsi que dans la culture de betterave dans l'Aube et le sud Marnais.

Analyse de risque : Cette plante parasite de nombreuses cultures et adventices. Elle doit être systématiquement éliminée.

Rappel : Il s'agit d'un **organisme nuisible réglementé** nécessitant une **destruction obligatoire** de son support (cultures, adventices sur aires de stockage...) afin d'enrayer son extension par propagation des graines dans les silos de betterave, pomme de terre...

La lutte contre la cuscute doit être élargie à l'ensemble des cultures sensibles de la rotation ainsi que sur les zones non cultivées.

Dès l'apparition des premiers foyers et **avant formation des graines**, la destruction de la plante support pourra être mécanique, thermique ou bien chimique, en veillant à utiliser un herbicide total autorisé :

- sur culture avec l'usage « Traitement Généraux - Désherbage en Zones Cultivées *Avant Récolte » ;
- sur les aires de stockage ou autres ZNA avec l'usage « Traitement Généraux Désherbage Total ».



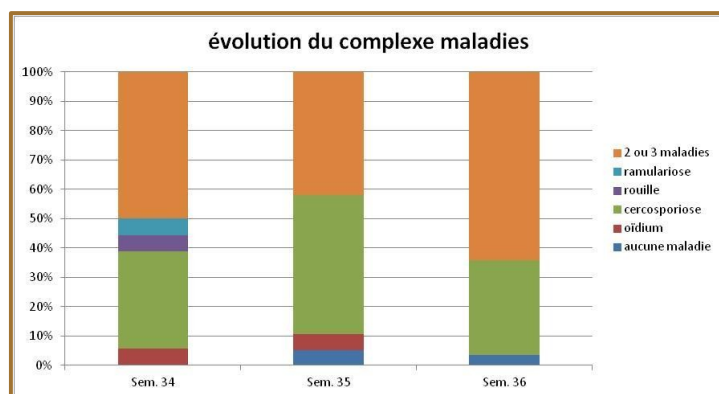
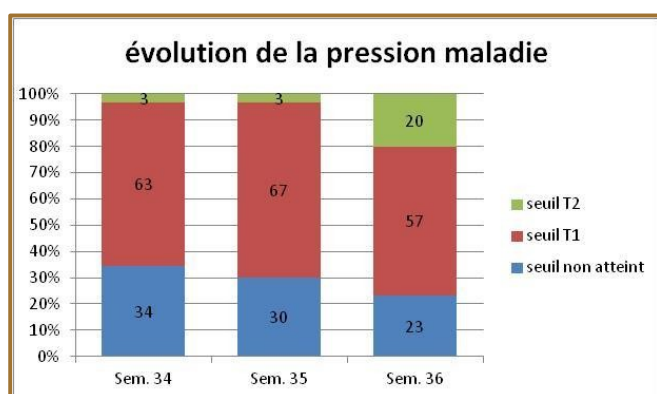
Développement de cuscute sur betterave



Envahissement sur aires de stockage

MALADIES DU FEUILLAGE

30 parcelles ont fait l'objet d'un suivi du 31 août au 02 septembre 2015. (cf tableau page suivante).



Les précipitations de ces derniers jours ont été accompagnées d'un abaissement des températures. Dans ces conditions, la pression maladie du feuillage a très peu évolué cette semaine encore au sein du réseau d'observation sur la Champagne :

- 1 seule parcelle du réseau reste indemne de maladies du feuillage à ce jour ;
- **23 % des parcelles n'ont toujours pas atteint le seuil de déclenchement** (30 % semaine écoulée) ;
- La proportion de parcelle ayant atteint le seuil de déclenchement évolue lentement, avec 57 % des parcelles ;
- 20 % des parcelles ont nécessité un renouvellement du T1 ;
- La cercosporiose est présente sur 96 % des parcelles et la rouille pour 62 % des cas ;
- L'oidium est signalé sur l'ensemble de la région dans 19 % des cas.

Analyse de risque : Un développement tardif des maladies du feuillage impacte modérément la productivité des parcelles, ce qui nous a conduit à relever les seuils de déclenchement passé le 15 août. Il convient d'ajuster la protection en fonction des sensibilités variétales et des dates de récoltes. **La surveillance, propre à chaque parcelle, reste une nécessité afin d'identifier les évolutions.**

Attention : Évolution des seuils d'intervention après le 15 août

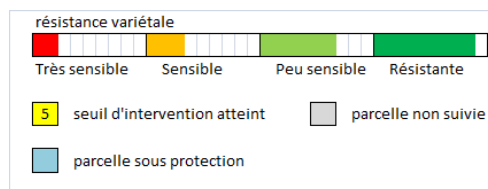
Seuil en % de feuilles atteintes				
	oïdium	cercosporiose	rouille	ramulariose
T1 après le 15/08	30 %	20 %	40 %	20 %
Renouvellement des T1 réalisés avant le 15 /08	30 %	20 %	40 %	20 %
T2 (T1 réalisé après le 15/08)	Pas de T2	25 %	Pas de T2	25 %

		Dates d'arrêt préconisées des traitements	
Maladies observées	Date de récolte prévue	Variété peu sensible	Variété sensible à très sensible
Oïdium / Rouille	Avant la mi-octobre	15 août	5 septembre
	Après la mi-octobre	31 août	
Cercosporiose / Ramulariose	Avant la mi-octobre	31 août	5 septembre
	Après la mi-octobre	5 septembre	

Rappel : Les traitements tardifs sont rarement valorisés, surtout à moins de 45 jours des arrachages.

Évolution des parcelles suivies dans le réseau de surveillance des maladies du feuillage

Dpt	Commune	Variété	Cercosporiose			Rouille			Oïdium			Ramulariose							
			résistance	19-août	26-août	02-sept	résistance	19-août	26-août	02-sept	résistance	19-août	26-août	02-sept	résistance	19-août	26-août	02-sept	
Ardennes	Perthes	Capella		4	2	0		0	0	0	9	0	0		0	0	0	0	
	Saint-Étienne-à-Arnes	Fortissima KWS		12	1	8		0	2	1	0	0	0		1	0	0	0	
Marne	Beine-Nauroy	Papaye				7			0			0						0	
	Bétheny	Vulcania KWS				6			1			0						0	
	Bréban	Beetle		0	0	2		0	0	6		0	0	0			2	0	4
	Broussy-le-Grand	Vulcania KWS		5	3	2		1	0	2		0	1	13			0	0	0
	Courcy	Acacia			6	6			0	1			0	0				0	0
	Drouilly	Cigogne		1				12				57					0		0
	Fère-Champenoise	Susetta KWS		5	5	5		0	0	0		0	0	0			0	0	0
	Fère-Champenoise	Millenia KWS			4	4			0	0		0	0					0	0
	La Veuve	Chloelia KWS			6	6			0	0		0	0					0	0
	Les Grandes-Loges	Beetle				5				42			0						0
	Les Istres-et-Bury	Vulcania KWS				10				57			0						0
	Suippes	Beetle			8	8			0	0		0	0						0
	Vraux	Beetle		0	0	3		0	0	0		7	3	22					0
	Witry-lès-Reims	Millenia KWS		7	5	6		0	1	2		0	0	0					0
Aube	Bouy-Luxembourg	Barents				15			4				18					0	
	Echemines	Sy Muse				3			14				0					0	
	Lesmont	Papillon		4	5	3		0	0	0		0	0	0				0	
	Mesnil-la-Comtesse	Fortissima KWS		5	3	3		1	0	3		0	0	4				0	
	Nozay	BTS 830		8	7	12		1	0	0		0	0	0				0	
	Poivres	Susetta KWS		1	5	7		0	20	35		0	0	0				0	
	Rhèges	Iceberg				6			6				0					0	
	Rigny-la-Nonneuse	Seraphina KWS		3	7	12		0	1	13		0	0	7				0	
	Saint-Benoît-sur-Seine	Beetle				2			4				47					0	
Villette-sur-Aube	Millenia KWS		9	14	14		0	1	0		0	0	0				0		
Yonne	Saint-Denis-lès-Sens	Millenia KWS		9		23		2	0		2		0					0	
	Thorigny-sur-Oreuse	Barents		5				1				31					2		
	Villebougis	Susetta KWS			9	10		0	4			0	0				1	0	
	Villemanoche	Fortissima KWS		10		26		12	34			0	0					0	



Tache de cercosporiose



Pustules de rouille



Bulletin de Santé du Végétal

Grandes Cultures

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre d'agriculture de Champagne-Ardenne :

<http://www.champagric.fr/agriculture-durable/bulletins-de-sante-du-vegetal.html>

et de la DRAAF : <http://www.draaf.champagne-ardenne.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal-BSV>

Affinez vos connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les méthodes de lutte préventive en consultant le site INFLOWEB : <http://www.infloweb.fr>



EDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CHAMPAGNE-ARDENNE SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU GRANDES CULTURES :

Arvalis - Institut du végétal - Chambre d'agriculture des Ardennes - Chambre d'agriculture de l'Aube - Chambre d'agriculture de la Marne - Chambre d'agriculture de Haute-Marne - ATPPDA - CETA de l'Aube - CETA de la Marne - Terres Inovia - Acolyance - CRISTAL UNION - DIGIT'AGRI - EMC2 - EfiGrain Sézanne - EURL Verzeaux - SYRAL Haussimont - FREDONCA - Groupe COMPAS - ITB - SCA de Juniville - ETS RITARD - SCA la Champagne-Coligny - SCA d'Esternay - SCARA - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - VIVESCIA.

Rédaction : Terres Inovia, Arvalis - Institut du Végétal, ITB et la FREDONCA avec relecture de la Chambre d'agriculture de l'Aube (représentant les organismes de développement), de CRISTAL UNION, d'Efigrain Sézanne et de la SCARA (représentant les organismes stockeurs) et du SRAL.

Crédits photos : Terres Inovia, Arvalis - Institut du Végétal, FREDONCA, ITB, SRAL Champagne-Ardenne, Partenaires

Coordination et renseignements : Karim BENREDJEM, Chambre d'agriculture de Champagne-Ardenne. Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel k.benredjem@champagric.fr



Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par courriel à k.benredjem@champagric.fr

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO 2018.